

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-205 du 23 juillet 1980

portant nomination des Conseillers
Juridiques du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du
Cabinet du Président de la République et la structure des Minis-
tères, notamment son article 15 ;

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 16 Juillet 1980,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés Conseillers Juridiques du Comité Perma-
nent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, cumulativement avec
leurs fonctions actuelles, les Camarades : AWANOU Paul, DOSSOU Ro-
bert, CODJIA Maurille et ADOUSSO Jérôme.

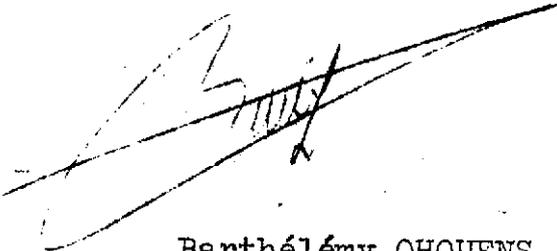
Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la
date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communi-
qué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 23 juillet 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Industrie, des Mines et de
l'Energie, chargé de l'intérim,



Barthélémy OHUENS

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRFB 4
SGG 4 SPD 2 MF 5 autres Ministères 21
DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEF 4
BN 2 ANR 6 Intéressés 4 DB-DCF-Solde
6 Trésor 4 DI 4 BCP 1 JORPB 1.-